

Ecole du Cochet

✉ Rue St Martin, St Martin de Belleville.

73 440 LES BELLEVILLE

☎ 04 79 08 97 28    ✉ ce.0731093s@ac-grenoble.fr

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE Mardi 06 novembre 2018

Etaient présents :

- **Adjointe au maire :** FAVRE Sandra
- **DDEN :** Monsieur Gérard RUFFIER
- **Enseignantes :** Mmes GUILLAUME Claire, SCANO Caroline, CREY Emilie, CALDERINI Claire, BABKOFF Sylvie
- **Représentants des parents d'élèves :** Mmes BARRY Sandra, BORREL Laetitia, REILLER Elodie, FIEGEL Sylvie, REILLER Caroline

Absents et/ou excusés : Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, CHANTRY Emilie, BOUREL Séverine, CHENAL Jean-Benoît

Début de séance à 17h00

1/ Présentation du conseil d'école, son rôle au sein de l'établissement. Accueil des nouveaux représentants de parents d'élèves. Le DDEN explique son rôle d'écoute et de lien entre les enseignants, les parents et les représentants de la mairie.

**Le conseil d'école** est composé du directeur de l'école, président ; du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal, des maîtres de l'école, des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil et d'un des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

**Il exerce notamment les compétences suivantes :** > vote le règlement intérieur de l'école, > élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, > donne tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école) > donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

Pour plus d'informations : <http://eduscol.education.fr/cid77759/le-conseil-d-ecole.html>

2/ Bilan de rentrée : Effectifs de l'école : A ce jour

26 PS/MS 23 MS/GS (+3,-1) 24 CP/CE1 (+1) 24 CE2/CM1 (-1) 24 CE2/CM2 (+1)

Total : 121 élèves (+5,-2)

3/ Présentation et validation du règlement intérieur pour l'année 2018/2019 :

Le règlement intérieur de l'école est fait en conformité avec le règlement départemental des Ecoles maternelles et élémentaires de la Savoie. Il est quasi identique à celui de l'année dernière. Les modifications sont présentées :

« Interdiction des téléphones mobiles dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement, prévue par la loi du 3 août 2018. Sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement : L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans l'établissement et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (plateaux sportifs et sorties scolaires). »

**Le règlement intérieur 2018/2019 de l'école est validé ce jour par le conseil d'école.**

Dans un souci d'économie de papier, il est décidé de ne plus imprimer ce règlement, mais seulement de l'afficher sur le tableau à l'extérieur de l'école et de l'envoyer par mail aux familles. Si des familles souhaitent une version papier, elles en feront la demande. Seul le coupon attestant de sa lecture sera distribué dans les cahiers, avec les annexes, et seront à remplir, à signer et à retourner à l'école par les familles.

Il sera également consultable sur le blog. ([http://www.ac-grenoble.fr/ecole/st\\_martin\\_belleville/](http://www.ac-grenoble.fr/ecole/st_martin_belleville/))

#### 4/Sécurité

Deux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) distincts sont réalisés :

-un PPMS « risques majeurs » tel qu'il a été conçu depuis 2012, en supprimant les éléments « attentat ou intrusion extérieurs »

-un PPMS « attentat-intrusion » permettant d'anticiper deux types de situations : l'attentat commis à l'intérieur ou aux abords immédiats de l'école qui en est la cible et l'attentat commis à proximité d'une école imposant la mise en œuvre de mesures de sécurité adaptées.

**Les PPMS doivent permettre une réponse adaptée à ces situations d'urgence pour assurer la mise en sûreté des élèves et des personnels :** chaque document indique le rôle de chacun après identification des risques (Où confine-t-on les élèves ? Qui prend en charge telle classe ? etc.)

Trois exercices de sécurité (évacuation incendie, mise à l'abri ou confinement, et attentat intrusion) sont à faire chaque année.

Nous avons effectué l'exercice « attentat/ intrusion » le mardi 16 octobre 2018 en collaboration avec la gendarmerie. Cet exercice s'est déroulé sans effet de surprise, sans mise en scène exagérément réaliste ni arme factice. L'ensemble de la Communauté éducative, la collectivité territoriale et donc les forces de gendarmerie ont été prévenues en amont.

Le scénario était « Un individu suspect frappe aux fenêtres de la classe des CP/CE1 pour essayer d'entrer ».

▪ Retour d'expérience : La chaîne de communication s'est bien déroulée (alarme, tel à la gendarmerie). Les élèves, enseignants et personnel communal étaient chacun respectivement confinés dans leur classe ou la réserve (cantine). Les gendarmes ont fait le tour de l'école. Personne n'était visible et il n'y avait aucun bruit. Chaque classe était bien fermée également.

Un sms avec le mot de passe a été envoyé aux adultes pour leur informer de la fin de l'exercice ainsi que l'alarme arrêté. Les élèves ont ensuite pu échanger avec un gendarme, ainsi que l'équipe enseignante.

▪ Bien redire aux élèves : l'alerte est levée si et seulement si le sms avec le mot de passe est reçu par l'adulte. Les gendarmes insistent sur le fait qu'aucun élève ne doit se déplacer seul dans l'école pendant les heures de classe. Aux familles et enseignants d'en reparler avec les élèves qui, malgré des recommandations journalières, demandent à aller aux toilettes trop souvent.

▪ Nous proposons qu'un autre exercice mais « surprise » soit réalisé en cours d'année. Proposition validée par le conseil.

**Un exercice incendie aura lieu très prochainement.**

**Les PPMS sont validés ce jour par le conseil d'école.**

#### 5/ Travaux :

Presque toutes les fenêtres et portes ont été changées. Gain de chaleur et moins de bruit.

La peinture a été refaite sous le préau. Les lumières du préau ont été changées. Reste le faux plafond à changer.

Des lumières automatiques ont été installées à l'extérieur et dans les toilettes du préau.

Un rideau est installé dans la classe de Claire Calderini.

Les stores posent toujours problèmes. Il ne se passe pas une semaine sans qu'un store se décroche ou que la corde ne se casse.

L'équipe enseignante fait la demande d'une sonnerie automatique à 11h30 et 16h30. Cela sera discuté lors de la prochaine commission scolaire. Sandra Favre rappelle les différents budgets d'installation d'alarmes PPMS dans les écoles.

Deux VPi ont été changés (1 avec le budget école et un second non prévu car irréparable financé par le budget mairie, que nous remercions pour son aide). Il reste quelques petits travaux à faire pour installer un tableau blanc dans la classe de Claire C. (échange avec celui de la BCD) qui engendrera un peu de peinture.

Merci aux employés communaux pour leur réactivité et leur travail à l'école. Merci à la mairie de toujours répondre à nos demandes et de faire le nécessaire lors des vacances scolaires.

## 6/ Projets, spectacles prévus

- Le cycle judo se termine le 22 novembre pour les PS au CE1 avec Matthieu Scanavino, DE.
- Cycle sophrologie pour les CE2 au CM2 se termine le 15 novembre avec 2 séances supplémentaires offertes par l'APE avec Nadia Janik.
- Les séances de natation (CP au CM2) : une semaine début décembre du 03 au 08 décembre puis pour la deuxième semaine nous avons demandé s'il était possible de la faire du 08 au 12 avril. En effet le départ en classe de voile des CP, CE et CM impose un test de « savoir nager » validé avant le départ. Le Centre sportif propose un cycle de 15 jours en décembre puisque la semaine en avril n'est pas possible. Nous réfléchissons aux différentes possibilités, le conseil des maîtres décidera.
- Cycle glisse : les plannings avec les dates de ski (alpin, Snow et nordique) sont en cours d'être fixés. Une réunion en Mairie avec la mairie, l'ESF, le club des sports des Ménuires et les directrices a eu lieu début octobre afin de définir une organisation cohérente pour l'hiver et une répartition des moniteurs/entraîneurs en fonction des besoins.

La question de maintenir l'activité Snow se pose puisqu'il faut former 3 groupes qui monopolisent chacun un moniteur ou un parent agréé pour plus ou moins 5 élèves, au détriment des autres groupes de ski. La décision sera prise prochainement en conseil des maîtres.

5 séances de ski alpin et 5 séances de ski nordique sont programmées le jeudi entre janvier et début avril.

Les élèves de GS ne feront plus ski alpin. Organisation très contraignante dès qu'un élève de maternelle participe à une activité dite à risque. Par contre ils feront toujours du ski nordique et/ou des raquettes

- Des séances au fun Park seront organisées pour les maternelles.
- Spectacle du Dôme décentralisé à St Jean de Belleville « Cendrillon et Banche Neige » le 23/11/18 pour l'élémentaire. Financé par l'APE.
- Spectacle de Noël : lundi 10/12 à 14h à la salle des fêtes avec l'école de Praranger pour les PS au CE1. « La folle vadrouille du père Noël ». Financé par l'APE. Un CD offert à chaque élève.
- Ecole et Cinéma : 3 films par cycle au cinéma des Flocons aux Ménuires, 2.5 € par séance. Le planning sera donné prochainement. 2 Séances seront financées par l'APE, pour la 3<sup>ème</sup>, nous demanderons certainement aux familles de la régler.
- Intervention de l'animatrice « Tri et réduction des déchets » de la CCTT au printemps 2019 de la MS au CM2.
- Animation KAPLA pour les maternelles, matinée du 1<sup>er</sup> avril (320 €, financé par l'APE)
- Rappel : dans notre projet d'école, un axe est consacré à l'environnement. Un travail est mené sur l'année sur le gaspillage notamment, le tri, l'écologie.

## *CLASSES DE DECOUVERTE*

- Classe « A l'aventure ». Tous les MS et GS au Pontet les 20 et 21 juin 2019. 32 élèves et 6 accompagnateurs.
- Classe de voile du CP au CM2 à St Jorioz du 24 au 28 juin 2019. 69 élèves et 10 accompagnateurs.

Des réunions d'informations auront lieu au printemps.

Nous recherchons des accompagnateurs avec le BAFA si possible.

- Les élèves de PS feront des sorties à la journée avec Sylvie Babkoff.

## 7/Divers :

- Question du matériel de ski de fond soulevée par le DDEN. Sandra Favre annonce qu'une salle de stockage a été trouvée, c'est le Club qui gèrera.

- Crépis extérieur ? Sandra Favre répond que la priorité est pour l'instant l'isolation, l'esthétique ne l'est pas. Par contre il est demandé aux services technique de venir arranger les parties très abimées dès qu'ils en ont la possibilité.
- Gaspillage ? Le projet est reporté d'un an avec la cantine au retour du congé de maternité de Blandine Robet.
- CMJ : Noah Seux, Arthur Cousin, Jeanne Delettre sont les élèves de notre école élus au CMJ pour l'année scolaire. Sandra Favre souligne la dynamique de cette nouvelle équipe et de l'intérêt pour les enfants de faire partie de ce conseil.

Prochain conseil d'école le mardi 12 février 18h.

Fin du conseil d'école à 18h15

La directrice  
CALDERINI Claire

La secrétaire de séance  
SCANO Caroline